

SOMMAIRE

1. COURSES	2
1.1. TYPES DE LICENCES	2
1.2. CHAMPIONNAT DE FRANCE	2
1.3. COUPE DE FRANCE MOTO RC	2
1.4. CHAMPIONNAT DE LIGUE OU AMICALE MOTO RC	2
1.5. REGLES DE COURSES	2
1.6. INSCRIPTIONS AUX COURSES	2
1.7. CLASSEMENTS DES CHAMPIONNATS	2
2. CATEGORIES MOTO RC	3
2.1. LES CATEGORIES MOTO 1/5 ^{EME} PISTE	3
2.1.1. LA CATEGORIE STOCK BIKE (ELECTRIQUE)	3
2.1.2. LA CATEGORIE SUPER BIKE (ELECTRIQUE)	3
2.1.3. LA CATEGORIE FUN 1/5 ET 1/8	3
2.2. ECHELLES ET DIMENSIONS	3
2.2.1. LES MOTOS DE PISTE 1/5 ^{EME}	3
2.2.2. LES MOTOS DE PISTE 1/8 ^{EME}	3
2.2.3. LES AUTRES TYPES DE MOTOS ET SIDE-CARS	3
2.3. PNEUS :	3
2.4. TRANSMISSION	3
2.5. BARRES DE PROTECTION LATERALES	3
2.6. ESTHETIQUE	3
2.7. INSPECTION TECHNIQUE	3
3. DEROULEMENT DES COURSES	4
3.1. RAMASSAGE DES MOTOS	4
3.2. CONTROLE TECHNIQUE	4
3.3. SPECIFICITES	4
3.4. ESSAIS LIBRES	4
3.5. CONSTITUTION DES SERIES	4
3.6. DEPART ET MISE EN PISTE DES MOTOS	4
3.6.1. DEPART DES QUALIFICATIONS	4
3.6.2. NOMBRE DE MANCHES DE QUALIFICATION	4
3.6.3. CLASSEMENT DES QUALIFICATIONS	4
3.7. LE DEPART DES FINALES	4
3.7.1. LE DEPART AVEC UN LANCEUR	4
3.7.2. REPORT	4
3.8. MISE EN PISTE ET ARRET DES MOTOS	4
3.9. RESULTATS ET CLASSEMENTS	5
3.10. LE TIMING DE LA COMPETITION	5
4. LA PISTE	5
4.1. LA PISTE (CF : RG 4.1)	5
4.2. LES PENALITES (CF : RG 8.3)	5
4.3. RAMASSAGE (CF : RG 4.1.2)	5
4.4. SPECIFICATIONS DIVERSES	5
4.5. RADIOS	5
5. ANNEXES	5
5.1. INFORMATION MOTORISATION STOCK 2017	5
5.2. EXEMPLE DE TIMING CHAMPIONNAT DE FRANCE	5
5.3. PROGRAMME ET TYPES DE COURSE	5
6. CALENDRIER NATIONAL/INTERNATIONAL	5

1. COURSES

1.1. TYPES DE LICENCES

Courses motos	Licences		
	Moto	Ligue	Nat.
Courses de Ligue	Oui	Oui	Oui
Championnat de France	Oui	Non	Oui
Coupe de France (libre)	Oui	Oui	Oui

La licence moto RC ne donne droit qu'aux courses motos.

Pas de notion d'Expert dans le domaine de la moto RC.

Les licences de toutes classes d'expertises sont acceptées.

1.2. CHAMPIONNAT DE FRANCE

Championnat ouvert sur le territoire national.

Il se déroulera en même temps et sur le même lieu que les CF 1/10 piste électriques. Les qualifications et finales seront séparées ainsi que le classement final.

Nombre de manches organisées : X=4

Le classement final sera établi par addition des points obtenus lors des manches courues.

Catégories du championnat motos RC 1/5^{ème} piste

- Electrique : Super Bike (SBK).
- Electrique : Stock Bike (STB).

Critères techniques définis cf : « Catégorie MOTO RC ».

Les courses ont lieu sur deux jours et demi.

- Vendredi après-midi : essais libres.
- Samedi : essais libres, contrôles, qualifications.
- Dimanche : essais contrôlés, finales (+ de détails voir § 3.7 Timing).

Un challenge ouvert à tous sera prévu lors des inscriptions.

La catégorie FUN BIKE

- Avec Moto 1/5^{ème} piste.
- Avec Moto 1/8^{ème} piste.

Même timing que pour le Championnat de France. Catégories possibles libres :

- FUN 1/5 Electrique et Thermique
- FUN 1/8 Electrique

Critères techniques définis cf : « Catégorie MOTO RC ».

1.3. COUPE DE FRANCE MOTO RC

Coupe de France « LIBRE ». Ouverte par ordre de priorité :

1. Aux pilotes classés en CF.
2. Aux pilotes classés en Ligue.
3. Aux autres pilotes, sur dérogation (par le responsable FFVRC Moto RC).

Mêmes règles et timing que le Championnat de France Moto RC.

La Coupe de France sera ouverte à la catégorie FUN 1/8 si au moins 10 pilotes sont inscrits à celle-ci.

1.4. CHAMPIONNAT DE LIGUE OU AMICALE MOTO RC

Les ligues ont la possibilité d'organiser simultanément une course de Championnat de Ligue AUTO et MOTO ou une Amicale MOTO RC si le championnat n'existe pas dans la ligue.

Catégories du championnat :

Motos RC 1/5^{ème} et 1/8^{ème} piste répondant aux critères définis au chap. « Catégorie MOTO RC ». Les séries pourront être mixées suivant le nombre d'inscrits.

Les dates des courses des Championnats fixées en réunion de calendrier de la Ligue ne pourront pas coïncider avec les dates du Championnat de FRANCE MOTO RC.

Les catégories pourront être groupées en qualifications et finales si le nombre de concurrents est faible. Les résultats seront séparés ensuite pour le classement de ligue.

1.5. REGLES DE COURSES

En Championnat de France :

Chaque catégorie à ses règles : cf : Annexe 5.3 :

- Pour les électriques STB et SBK.
- Pour les FUN 1/8 et 1/5.

En Ligue ou en Amicales :

- Une seule règle pour tous de type électrique.

1.6. INSCRIPTIONS AUX COURSES

Il est autorisé, pour un même pilote, de participer le même jour et sur le même lieu à deux compétitions de catégories ou discipline différentes.

Le droit d'inscription est fixé à :

Championnat de France :

- 25€ par catégorie courue (Stock, Super ou FUN bike).
- 40€ pour une catégorie + FUN.

Pour la Coupe de France :

- 25€ par catégorie.
- Inscriptions possibles par pilote : 1 catégorie électrique ou 1 catégorie électrique + FUN 1/8.

Pour le Championnat de Ligue :

- 14€ (cf : RG 3).

Pour une rencontre amicale ponctuelle :

- Droit d'inscription laissé à la discrétion de l'organisateur.

Le type de moto utilisée devra être spécifié à l'inscription en utilisant le document officiel d'inscription aux courses motos, de l'année en cours.

Pour le Championnat de France, s'il y a moins de 5 pilotes dans une catégorie à la clôture des inscriptions, la course pour cette catégorie sera annulée. Le nombre de manches courues pendant l'année pourra être différent d'une catégorie à une autre. Idem pour la Coupe France.

En cas de suppression d'une manche pour une catégorie, les pilotes seront prévenus à la clôture des inscriptions. Les pilotes pourront choisir de courir dans la catégorie FUN 1/8 ou 1/5 si celle-ci a lieu d'être, mais la course ne comptera pas pour le championnat.

1.7. CLASSEMENTS DES CHAMPIONNATS

Les points distribués en Championnat de France & championnat de ligue, se feront sur un barème commun.

Le Championnat de France fera l'objet de classements distincts en fonction des catégories courues (SBK, STB).

La catégorie « FUN BIKE » ne donne droit à aucun classement de championnat autre que celui de la course le jour même.

Les points attribués lors d'une course sont fonction du classement général de la course dans chaque catégorie courue :

1^{er} : 400, 2^{ème} : 370, 3^{ème} : 340, 4^{ème} : 310, 5^{ème} : 280, 6^{ème} : 250, 7^{ème} : 220, 8^{ème} : 200, 9^{ème} : 180, 10^{ème} : 160, 11^{ème} : 150, 12^{ème} : 140, 13^{ème} : 130, 14^{ème} : 120, 15^{ème} : 110, 16^{ème} : 100, 17^{ème} : 90, 18^{ème} : 80, 19^{ème} : 70, 20^{ème} : 60, et de 1 en 1 jusqu'au 79^{ème}, les suivants ayant un point.

Les classements du Championnat de France seront tenus par le responsable de la catégorie moto auprès de la FFVRC.

Les classements des Championnats de Ligue seront tenus par le responsable des classements motos de chaque ligue concernée (nommé lors de l'AG de chaque Ligue).

Les ex-æquo sont départagés par la ou les meilleures places effectuées sur les manches retenues pour le classement. En cas d'égalité parfaite, les ex-æquo sont départagés par la meilleure place de la ou des manches suivantes.

Les valeurs nationales :

Les points sont attribués lors des CF et de la CDF.

Le même barème de points que pour le classement général est utilisé mais divisé par 2. Des points sont attribués pour les qualifications et pour les finales.

Les classements seront calculés par catégorie.

Un pilote est classé avec les valeurs de la dernière course plus les 4 courses organisées précédemment en France.

La coupe de France sera aussi génératrice de points de valeurs.

2. CATEGORIES MOTO RC

2.1. LES CATEGORIES MOTO 1/5^{EME} PISTE

Il s'agit de l'échelle officielle pour les motos de piste en France et pour les courses internationales.

C'est ce type de moto RC qui est utilisé dans le cadre du CHAMPIONNAT DE FRANCE MOTO RC et déclinées en deux catégories.

2.1.1. LA CATEGORIE STOCK BIKE (ELECTRIQUE)

Batteries autorisées :

- Tous types de batteries Nicd, NiMH, LiPo et LiFe, de tension maximale au départ d'une manche : 8,4V.
- Les accus de type LiXx doivent être coqués.

Système de freinage : Le seul système de freinage autorisé est le frein du variateur sur la roue arrière.

Moteur Stock : REELY ET BRUSHLESS-MOTOR TC-04/EB-04 (#237096-62).

Variateur Stock : REELY BRUSHLESS-REGLER FIGHTER 45A-50A 704788-62 (sous même réf, 2 modèles, cf Annexe 1 FFVRC.fr) ou Régulateur de vitesse brushless Reely 10BL50RTR 50A (#1482944-62).

Avec Timing = 0° d'origine et non réglable.

Complément d'information : voir §5.1 & Annexe 1

Poids minimum : 1700 gr. En ordre de marche (accus en place), avant et après une manche.

2.1.2. LA CATEGORIE SUPER BIKE (ELECTRIQUE)

Moteurs autorisés : Tous types de moteurs sont autorisés.

Variateurs autorisés : Tous types de variateurs sont autorisés.

Batteries autorisées :

- Tous types de batteries Nicd, NiMH, LiPo et LiFe, de tension maximale au départ d'une manche : 8,4 V.
- Les accus de type LiXx doivent être coqués.

Système de freinage : Tous types de freinage autorisés (électrique, mécanique, hydraulique) sur les 2 roues.

2.1.3. LA CATEGORIE FUN 1/5 ET 1/8

Catégorie hors championnats pouvant accueillir les motos ne répondant pas au critère précis des catégories STOCK BIKE et SUPER BIKE. Les courses se feront selon le format électrique.

Moto type 1/5^{eme} piste pour FUN 1/5.

- Les motos peuvent être électriques ou thermiques

Moto type 1/8^{eme} piste pour FUN 1/8.

Batteries autorisées :

- Tous types de batteries NiCd, NiMH, LiPo et LiFe.
- Tension 8,4 V.
- Les accus de type LiXx doivent être coqués.

Système de freinage : Frein électrique sur la roue arrière uniquement.

Motorisation type 1/18 :

- Moteur : 6100 KV maximum.
- Variateur : 25 A maximum.

2.2. ECHELLES ET DIMENSIONS

2.2.1. LES MOTOS DE PISTE 1/5^{EME}

Entre axe des roues (Empattement) :

- Maximum/Minimum : 320mm/280mm.

Diamètre roue arrière (avec pneu) :

- Maximum/Minimum : 135mm/120mm.

Diamètre roue avant (avec pneu) :

- Maximum/Minimum : 120mm/105mm.

Hauteur de la moto en ordre de marche incluant le pilote, mesurée posée sur ses roues.

- Minimum : 240mm.

2.2.2. LES MOTOS DE PISTE 1/8^{EME}

Entre axe des roues (Empattement) :

- Maximum/Minimum : 220mm/180mm.

Diamètre roue arrière (avec pneu) :

- Maximum/Minimum : 85mm/95mm.

Diamètre roue avant (avec pneu) :

- Maximum/Minimum : 75mm/85mm.

Hauteur de la moto en ordre de marche incluant le pilote, mesurée posée sur ses roues.

- Minimum : 170mm.

2.2.3. LES AUTRES TYPES DE MOTOS ET SIDE-CARS

En cas de courses amicales avec des modèles non décrits par les règles standards, l'acceptation et le contrôle technique reste à la discrétion de l'organisateur pour :

- Les motos cross 1/5^{eme} et 1/4^{eme} électriques et thermiques.
- Les side-cars électriques et thermiques.

2.3. PNEUS :

Les pneus doivent être :

- Spécialement conçu pour les motos RC.
- Disponibles dans le commerce et en caoutchouc noir.
- Les inserts sont autorisés quel que soit le type.
- Les pneus en mousse ou de fabrication personnelle sont interdits.
- **Les trains de pneus seront limités à 2+1 pneus pluie pour les catégories Stock bike et Super bike**

Le traitement des pneus est autorisé à condition d'être inodore. Sa mise en œuvre doit être conforme (Cf : R.G 7.2) : inspection technique – traitement des pneus. Les couvertures chauffantes sont autorisées.

Les jantes pleines ou les caches de jantes de type lenticulaire sont interdits.

2.4. TRANSMISSION

La transmission doit s'effectuer uniquement à la roue arrière.

Interdiction : le ou les moteurs intégrés dans une roue.

2.5. BARRES DE PROTECTION LATERALES

Les systèmes autorisés :

Système de barres courbées (nylon, acier) avec un ou deux points de fixation de chaque côté du châssis.

Système à roulettes :

- Diamètre maxi d'une roulette : 25 mm
- Le matériau des roulettes utilisé, quel que soit le système, ne doit pas donner de l'adhérence à la moto au contact de la piste :
 - Mousse, caoutchouc ou joints toriques sont interdits.
 - Bois, acier, plastique dur sont autorisés.
- Les barres de protection latérales ne doivent pas être dangereuses pour les ramasseurs.
- Le système de fixation sur le châssis ne doit pas être articulé (l'utilisation de charnières, ressorts, amortisseurs est interdite).
- Le système de fixation sur le châssis peut permettre le réglage de la longueur de la barre de protection.

2.6. ESTHETIQUE

L'aspect global de la moto doit être réaliste avec une carrosserie peinte (sauf la bulle devant la tête du pilote), y compris le pilote.

Certaines parties non découpées servant de renfort peuvent rester transparente pour garder le réalisme de l'ensemble.

Le carénage, l'ensemble selle-réservoir et le pilote doivent correspondre à l'échelle utilisée.

Pendant les courses, l'ensemble carrosserie et pilote doit être en place et correctement maintenue sur la moto.

Tout ajout aérodynamique qui n'est pas conforme à l'aspect réel du modèle représenté est interdit.

2.7. INSPECTION TECHNIQUE

Deux châssis pourront être présentés à l'inspection :

- Le châssis dédié pour la course. (valable pour toute la compétition). Ce châssis sera marqué pour la validation de l'inspection.

- Un modèle spécifique pour la pluie. Ce châssis est optionnel et ne sera pas marqué, mais devra être conforme à la spécification de sa catégorie.

L'inspection technique consiste à vérifier la conformité des motos avec le règlement et ce à tout niveau : poids, carrosserie, dimensions, motorisation, aspect général.

La hauteur minimum des motos sera mesurée roues au sol, appuyées de leur propre poids et roue directrice non braquée.

Le poids : La balance mise à disposition par l'organisateur sera la seule et unique référence pour l'ensemble de la compétition et ne pourra être remise en cause.

Aucune moto ne pourra courir si elle présente un danger pour les personnes ou un risque d'endommager les autres motos ou si sa carrosserie n'est pas fixée solidement.

Quel que soit le modèle en piste (course ou pluie), le numéro de puce devra être un des deux donné à l'inscription.

En cas de panne d'une puce de comptage, le directeur devra valider le changement.

3. DEROULEMENT DES COURSES

3.1. RAMASSAGE DES MOTOS

L'organisateur doit rappeler la présence des ramasseurs obligatoirement 30 secondes avant tous les départs.

Dans tous les Championnats, les ramasseurs sont les pilotes de la série qui précède. En cas d'absence Cf : R.G 8.3

3.2. CONTROLE TECHNIQUE

Le contrôle technique est réalisé pendant les essais, avant la première série de qualification. Il sera également réalisé à l'issue de chaque manche.

3.3. SPECIFICITES

La moto pluie ne pourra être utilisée qu'après validation du directeur de course. Ce sera soit une évidence pour le directeur (pluie), soit après une demande des pilotes qui considèrent nécessaire de pouvoir choisir en moto pluie et sèche. (Incertitude due au temps et à l'état de la piste).

Une fois le départ donné, aucun échange ne peut être fait entre moto course et moto pluie ou inversement.

3.4. ESSAIS LIBRES

En ligue, les essais libres sont gérés par les pilotes.

En manche nationale : Le vendredi après-midi, les essais libres sont gérés par les pilotes et l'organisateur si besoin de séparer les catégories.

3.5. CONSTITUTION DES SERIES

Les deux dernières séries de chaque catégorie seront occupées par les pilotes présents les mieux classés en valeurs nationales. Le nombre de pilotes dans ces séries est fonction de la largeur de la piste et du nombre d'inscrits.

Exemple : (le système "tête de séries")

- Le 1^{er} des valeurs est n°1 de la série n.
- Le 2^{ème} est n°1 de la série n-1.
- Le 3^{ème} est n°2 de la série n.

Pour les autres séries, les pilotes sont classés avec les valeurs mais à la suite dans la même série.

Pour la catégorie FUN, le placement se fera dans l'ordre des inscriptions et séparées par sous-catégorie : FUN5 et FUN8 si le nombre de pilotes le permet.

3.6. DEPART ET MISE EN PISTE DES MOTOS

3.6.1. DEPART DES QUALIFICATIONS

S'effectue en « Mode lancé », lorsque le directeur de course annonce que la piste est ouverte.

Lorsque la procédure de départ est lancée, la dernière minute d'essais est annoncée, puis 30", puis 10" et le départ est donné par un signal auditif et audible du podium.

Chaque modèle déclenchera son propre chrono.

Interdiction d'attendre le départ arrêté devant la boucle de comptage. Il appartient aux pilotes de gérer leur position sur la piste en fonction du temps annoncé lors de la procédure.

3.6.2. NOMBRE DE MANCHES DE QUALIFICATION

3 au minimum pour les courses de ligue. 4 pour les courses nationales sauf impossibilité majeure (ex : intempéries). Durée : 10 minutes.

3.6.3. CLASSEMENT DES QUALIFICATIONS

Le classement des qualifications se fait aux points pour chaque manche. Dans chaque manche, les pilotes recevront des points selon le nombre de tours et temps réalisés pour leurs 3 meilleurs tours consécutifs.

Le pilote vainqueur d'une manche se voit attribuer 0 point, le second 2 points, le troisième 3 points et ainsi de suite.

La position de chaque pilote dans les finales est obtenue en prenant en compte la ou les meilleures manches de chaque concurrent (voir ci-dessous). En cas d'égalité de points, le concurrent ayant obtenu la meilleure place dans les deux retenues l'emporte. Si l'égalité demeure la meilleure seconde position l'emporte. En cas de nouvelle égalité, le meilleur résultat tours et temps de la meilleure position parmi les deux retenues l'emporte. Le nombre de manches retenues pour le classement final des qualifications sera de :

- 1 si seulement deux manches ont été courues.
- 2 pour trois ou quatre manches courues dans leur intégralité.

3.7. LE DEPART DES FINALES

Dessin départ CF et ligue

Motos posées sur la même ligne dans l'ordre des numéros



3.7.1. LE DEPART AVEC UN LANCEUR

Un lanceur et un remplaçant seront désignés parmi les pilotes ou les mécaniciens par le directeur de course. Les volontaires seront pris en priorité. Les motos seront lancées par le lanceur dans l'ordre des numéros. La première sera lancée au coup de klaxon du système de comptage. Seule une erreur du lanceur peut être la cause d'un nouveau départ décidé par le directeur de course. Les pilotes ayant réalisés la pôle de leur catégorie choisiront de quel côté de la piste sera placée la moto numéro1. L'ordre de départ pour toutes les finales sera celui des qualifications. Avant chaque finale la piste sera ouverte pour essais libres. Un appel sera fait 1 mn avant le départ, toutes les motos devront se présenter sur la ligne et seront positionnées avec l'aide du « lanceur ».

Les motos devront être placées complètement sur la ligne 10" avant le top départ. En cas de retard, le pilote devra prendre le départ des stands ou de la zone définie par le directeur de course après le départ de toutes les autres motos (Cf : RG 4.15).

3.7.2. REPORT

Seulement pour les finales A, jusqu'à 30 secondes avant le départ, de 10mn maxi et piste fermée pendant ces 10mn. Seul le pilote en cause du report peut faire un tour et un seul pour contrôler sa réparation.

Le pilote ayant demandé le report sera lancé en dernier.

Les pilotes des finales B, C etc. ... ne peuvent prétendre à demander un report (Sauf condition exceptionnelle que validera le directeur de course).

3.8. MISE EN PISTE ET ARRÊT DES MOTOS

En fonction de sa configuration, l'utilisation de la ligne des stands pourra ne pas être obligatoire pour les motos RC.

Un emplacement de mise en piste et d'arrêt sera désigné par le directeur de course en accord avec le responsable et/ou les pilotes de la commission.

Pour les entrainements et les qualifications : les départs se font à la volée, sur la piste sans gêner les autres concurrents.

Les ramasseurs qui relancent un modèle devront s'assurer de ne pas gêner un autre concurrent.

Ordre des courses (Courses Nationales) :

Qualifications motos piste 1/5^{ème} Séries :

- les séries Stock
- les séries Super Bikes
- les séries FUN bikes

Pour les finales :

- Les finales électriques se déroulent dans l'ordre (C, B et A). Il y aura 4 finales par catégories et par lettre (3 A, 3 B etc...)

L'organisateur alternera les finales C, B, A et les catégories.

Exemple l'ordre sera :

- 1 finale stock Bike
- 1 finale Super Bike
- 1 finale FUN bike

3.9. RESULTATS ET CLASSEMENTS

Le classement final est fait par addition des points correspondant aux places des 3 meilleures manches de finale.

Les points seront calculés de la manière suivante :

Place de 1^{er} : 1 point, place de 2^{ème} : 2 points, etc..., place de 9^{ème} : 9 points, place de 10^{ème} : 10 points.

Le vainqueur sera le concurrent qui totalise le moins de points.

En cas d'égalité de points, le concurrent ayant obtenu la meilleure place dans les deux retenues l'emporte. Si l'égalité demeure le meilleur résultat en tours et temps de la meilleure place l'emporte.

En cas de nouvelle égalité, le meilleur résultat tours et temps de la seconde place parmi les deux retenues l'emporte.

Comme en qualification, les voitures qui ne franchissent pas la ligne d'arrivée après le temps de course programmé seront classées en fonction du nombre de tours effectués et seront créditées du temps réel. Les concurrents qui ne courent pas leur manche de finale se verront attribuer 10 points.

Le premier de la finale B est au classement général après le dernier de la finale A. Aucune réclamation n'est recevable au cas où un concurrent de la finale B aurait fait un plus grand nombre de tours qu'un concurrent de la finale A.

3.10. LE TIMING DE LA COMPETITION

Vendredi après-midi : La piste pourra être ouverte à partir de midi. Si le club propose, le système de comptage pourra être mis en fonction. Une alternance des catégories peut être mise en place en cas de problèmes de cohabitation entre catégories.

Samedi et dimanche : En cohésion avec la piste 1/10^{ème} électrique (Cf : RPiste 1/10EL)

Il sera important de respecter le timing afin de ne pas pénaliser les pilotes (préparations, charges etc..).

4. LA PISTE

4.1. LA PISTE (CF : RG 4.1)

La piste sera conforme au CDC présentée au responsable de la catégorie lors de la demande de course.

4.2. LES PENALITES (CF : RG 8.3)

Une pénalité de 10 secondes sera ajoutée au temps total du pilote sur sa manche en cours pour :

- Comportement abusif du pilote envers les autres pilotes, ou sur la piste.
- Gêne occasionnée aux autres motos en piste en essayant de repartir seul sans ramasseur et en faisant des ronds sur la piste.

4.3. RAMASSAGE (CF : RG 4.1.2)

Le ramassage sera affiché pour les finales et ce en fonction du timing qui sera établi. Le ramassage doit être fait par les pilotes. Tout remplacement doit être validé par le directeur de course.

4.4. SPECIFICATIONS DIVERSES

Les motos devront être équipées d'un transpondeur personnel.

Le prêt d'un transpondeur n'est plus une obligation et seuls les clubs pouvant le faire offriront cette possibilité. Si cela est le cas, les motos doivent pouvoir recevoir en toute sécurité le transpondeur du club. Les réparations sur la piste sont interdites. Les Sacs de charge pour LIPO/LIFE sont obligatoires.

4.5. RADIOS

Les radios seront conformes au RG de la FFVRC.

Le dépôt n'est pas obligatoire mais les radios ne devront pas être allumées dans les stands sauf pour les pilotes de la course en cours. Le directeur de course pourra permettre la réalisation d'un test et autoriser un allumage temporaire d'une radio hors course.

5. ANNEXES

MOTORISATION STOCK 2017

Voir sur le site FFVRC : MOTO RC/Règlements/ANNEXE 1 : variateurs et moteur STOCK

EXEMPLE DE TIMING CF

Voir sur le site FFVRC : MOTO RC/Règlements/ANNEXE 2 :

Exemple de TIMING sous EXCEL

Programme et types de course

Voir sur le site FFVRC : MOTO RC/Règlements/ANNEXE 3

6. CALENDRIER NATIONAL/INTERNATIONAL

EPREUVES	DATES	LIEU	SELECTION
CHAMPIONNATS DE FRANCE			
Manche 1	23 - 24 mars 2019	RCCL - 007/ARA	NON
Manche 2	20 - 21 avril 2019	MRCL - 021/BFC	NON
Manche 3	25 - 26 mai 2019	CARB - 051/BFC	NON
Manche 4	22 - 23 juin 2019	AMCM - 112/CVDL	NON
Manche 5	28 - 29 septembre 2019	MESRC77 - 876/IDF	NON
COUPES DE FRANCE			
Coupe de France	31 août - 1^{er} septembre 2019	RACG - 070/ARA	NON